

COUP D'ŒIL SUR LE PASSÉ

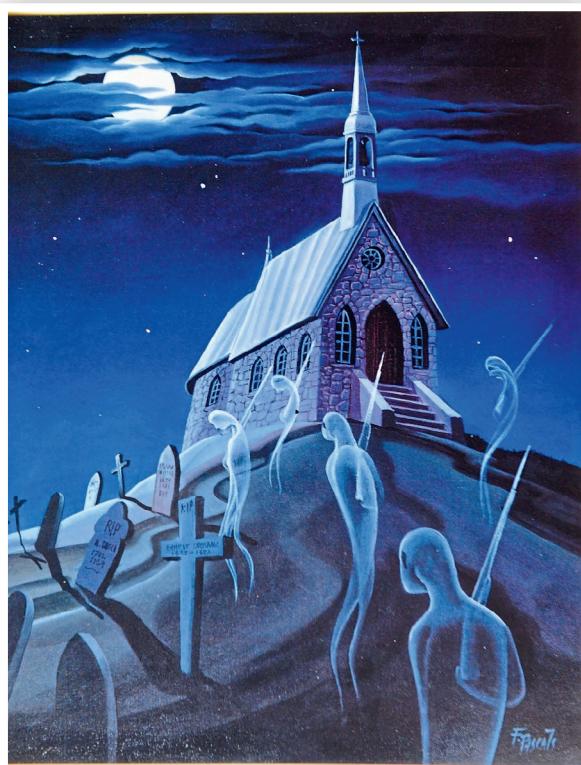
En collaboration avec la Société historique de Bellechasse



La légende des vieux fusils et son histoire

Par Paul St-Arnaud, membre honoraire
de la Société historique de Bellechasse

La légende des vieux fusils ou légende des excommuniés concerne cinq paroissiens de Bellechasse, membres des familles Cadrin et Racine, qui avec des dizaines d'autres prirent les armes contre la Couronne Britannique, représentée au pays par Guy Carleton (Lord Dorchester), gouverneur de la province de Québec venu remplacer le général James Murray. Par un soir de brume et de lune blafarde, on peut observer leurs fantômes se promener autour de l'église, portant fièrement sur leurs épaules le vieux fusil français appelé mousquet.



«À l'heure où le passé et le présent se confondent au cœur de la nuit bleue, ils veillent sur leur village, dans l'espoir qu'un jour, une nuit, les âmes engourdis des villageois entendront la voix des vieux fusils, ceux qui refusent de se rendre». Œuvre de Françoise Pascals, tirée du livre Légendes... le long du Saint-Laurent, de l'auteur André Croteau. Une édition d'art limitée à 3 000 exemplaires. Livre publié en août 1999.

Cette légende tire son origine d'un évènement qui s'est passé dans l'église de la paroisse Saint-Michel, 15 ans après la Conquête de 1760, au moment où l'armée du Congrès américain envahit le Québec en 1775, dans le but d'en faire la 14^e colonie des États-Unis d'Amérique. Quoique pour des motifs différents, cet attrait des Américains pour annexer le Canada aux États-Unis ne date donc pas d'hier... Afin d'éviter que les Canadiens de la vallée du Saint-Laurent, nommés Québécois par Londres, soient tentés par l'aventure américaine qui promet la démocratie républicaine en remplacement de la monarchie parlementaire, Sa Majesté britannique Georges III donne force de loi au Québec Act en juin 1774. En échange, il exige du clergé, de l'élite québécoise et du peuple, le serment d'allégeance à l'Angleterre. S'il est désastreux pour les Anglo-Saxons du Québec, qui depuis la Conquête voudraient bien imposer leur culture aux Canadiens, et pour les Anglo-Saxons de la côte Atlantique qui



Quatrième rang de l'ancienne seigneurie Saint-Michel, vu du deuxième rang. (Crédit photo : Paul St-Arnaud, 22 juin 2011)

veulent ravir l'Amérique du Nord à l'Angleterre, l'Acte de Québec de 1774 est avantageux pour les Canadiens de la Nouvelle-France devenus Québécois. Il abolit le serment du Test qui, depuis 1763, obligeait les catholiques à renoncer à plusieurs dogmes jugés fondamentaux par l'Église catholique. Il redonne au Québécois le libre exercice de sa religion catholique et à l'Église le droit de percevoir la dîme. Le code criminel reste anglais, mais les lois civiles françaises sont rétablies et le régime seigneurial est maintenu. L'usage de la langue française est autorisé et le territoire du Québec est agrandi pour inclure la région des Grands Lacs. L'ancien Canada n'existe plus. Il est remplacé par la Province de Québec, créée en 1763 et maintenue jusqu'en 1791, année où à la demande des loyalistes qui ne veulent pas se mêler aux anciens Canadiens, deux Canada sont créés dans la Province de Québec: un pour les anciens canadiens catholiques de la Nouvelle France devenus Québécois installés en seigneurie dans la vallée du Saint-Laurent (Bas-Canada), qu'on rebaptisera Canadiens français, et un autre pour les Anglo-Saxons de confession protestante installés en Township dans la région des Grands Lacs (Haut-Canada) qu'on appellera Canadiens anglais. De Province de Québec, le territoire des deux Canadas se fera ensuite appeler Province du Canada à l'Union des deux Canadas, puis de Province de Québec à nouveau, en 1967 correspondant au Bas Canada de 1791, à l'intérieur d'une Confédération Canadienne appelée Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

Méfiance des Canadiens français

Bien que stratégique, l'Acte de Québec de 1774 est donc généreux puisqu'il consolide les bases de la nation Canadienne devenue Québécoise. Toutefois, certains citoyens se méfient. Ils n'ont aucune confiance en la parole du gouverneur anglais. Restés amers après la Conquête qui a vu les armées de Wolfe détruire la ville de Québec et incendier la Côte-du-Sud 16 ans plus tôt détruisant granges et maisons, ils voient dans l'occupation américaine l'occasion de renverser le gouvernement britannique de la Province de Québec et en finir avec la Monarchie. De Kamouraska à Beaumont, la Côte-du-Sud est alors le théâtre d'une guerre civile: pères contre fils, frères contre frères. 170 se joignent à la milice pro-britannique, dirigée par le seigneur Beaujeu de l'Île aux Grues, contre 150 habitants qui se joignent à la milice pro-américaine. Cinq de ces 150 miliciens refusent de capituler et de se départir de leur mousquet français. Il s'agit de Pierre Cadrin, de Marguerite Racine, de Laurent Racine, de Félicité Doré et de Jean-Baptiste Racine dit Noyer.

Ils seront sanctionnés par monseigneur Briand, septième évêque de Québec, pour avoir manifesté publiquement leur désaccord avec l'Église qui prônait la neutralité ou mieux, la collaboration avec l'armée anglaise du gouverneur Carleton. Le pouvoir venant de Dieu, on lui devait respect. Les insurgés ne l'entendaient pas ainsi. «C'est assez longtemps préché pour les Anglais», crièrent-ils en pleine messe dominicale au prédicateur jésuite Martin-Louis Lefranc, invité à

l'église de Saint-Michel pour la circonstance à prêcher l'obéissance à l'Angleterre. «Parlez-nous du Bon Dieu», clamèrent-ils. Les miliciens de Saint-Michel se sont emparés du presbytère pour éviter d'être enrôlés par les militaires britanniques, rappelle Gaston Cadrin, auteur du livre *Les excommuniés de Saint-Michel-de-Bellechasse au XVIII^e siècle*.

En octobre 1775, ils vécutent en retrait de la communauté, au 4^e rang de la seigneurie Saint-Michel-Livaudière. À leur mort, ils furent enterrés en bordure du Chemin d'Azur de Saint-Michel sur la propriété des Cadrin cédée depuis 1830 à la famille Pouliot qui depuis, exploite la ferme de générations en générations. Cette terre de la famille Pouliot se trouve à l'est du chemin qui mène au Lac aux canards et, côté fleuve direction nord, entre le prolongement de la rue principale du village La Durantaye et le chemin d'Azur. En octobre 2024, sur la terre de la famille Pouliot, un monument commémoratif est dévoilé par Gaston Cardin à la mémoire des cinq rebelles de Saint-Michel qui ont osé défier l'autorité religieuse qui incitait les habitants à se ranger du côté des Britanniques. Privés de sépultures en terre bénie dans le cimetière de Saint-Michel durant près d'un siècle, leurs ossements furent finalement exhumés le 11 octobre 1880 et inhumés au cimetière de Saint-Michel dans une fausse commune à l'endroit réservé aux enfants morts sans baptême.

Pour en savoir d'avantage, nous vous invitons à lire le livre de l'auteur Gaston Cadrin sur *Les excommuniés de Saint-Michel-de-Bellechasse au XVIII^e siècle*.



Monument commémoratif en mémoire des cinq rebelles de Saint-Michel. (Crédit photo : Gaston Cadrin, octobre 2024)

ABONNEZ-VOUS À LA REVUE AU FIL DES ANS

Au fil des ans

REVUE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE

**Au fil des ans... abonnez-vous !
L'histoire et le patrimoine de Bellechasse vous intéresse !**

La Société historique de Bellechasse publie trois éditions par année, en avril, en août et en décembre. Par votre abonnement à la revue, vous devenez membre de la SHB et contribuez à lui permettre de poursuivre ses missions qui sont de faire connaître l'histoire de la région, promouvoir ses attraits culturels et touristiques et de développer le sens d'appartenance de la population. Il en coûte 35 \$ par année ou 60 \$ pour deux ans.

Pour vous abonner, vous pouvez vous inscrire sur le site Internet de la SHB <https://shbellechasse.com>. Les transactions en ligne sont sécurisées.